



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

## **RAPPORT DE JURY**

# **CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS AU CORPS DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE NORMALE MÉTIER DU TEXTILE SPÉCIALITÉ « RENTRAYEUR EN TAPISSERIE »**

**SESSION 2024**

<b>I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES .....</b>	<b>3</b>
A. Épreuves d’admissibilité .....	3
B. Épreuves d’admission .....	3
<b>II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE .....</b>	<b>3</b>
<b>III. LE JURY.....</b>	<b>4</b>
A. La composition du jury .....	4
B. La formation du jury et la réunion de cadrage .....	4
<b>IV. LE DÉROULEMENT DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE.....</b>	<b>4</b>
A. LES EPREUVES D’ADMISSIBILITÉ .....	5
1) L’épreuve écrite d’admissibilité .....	5
2) L’épreuve orale d’histoire de l’art.....	5
3) L’épreuve orale de techniques du métier.....	5
A. LES EPREUVES D’ADMISSION .....	6
1) L’épreuve de dessin .....	6
2) L’épreuve pratique d’admission .....	7
<b>V. LES STATISTIQUES .....</b>	<b>8</b>

## I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES

### A. Épreuves d'admissibilité

L'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys définit comme suit les épreuves d'admissibilité : « (...) 1° Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, dont le coefficient est fixé à 1° (préparation : vingt minutes ; durée ; vingt minutes) ;
  - une interrogation sur les techniques du métier, dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes ; durée ; vingt minutes) ;
- 2° Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

### B. Épreuves d'admission

L'article 5 de l'arrêté cité ci-dessus définit les épreuves d'admission comme suit : « (...) - la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; - et pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1. »

Plus précisément pour cette spécialité, l'épreuve pratique consiste en la réalisation d'un fragment de tapis ou de tapisserie d'après un modèle donné, après avoir fait l'échantillonnage et le calque technique (cinq semaines).

L'épreuve de dessin consiste en :

- a) Dessin d'observation d'une nature morte ou d'un modèle vivant (quatre heures) ;
- b) Etude de rythme en noir et blanc d'après un tapis ou une tapisserie (quatre heures) ;
- c) Agrandissement aux carreaux et mise en couleur (vingt et une heures).

## II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 14 mai au 18 juin 2024
Dates de l'épreuve écrite d'admissibilité	Le 10 septembre 2024
Date des oraux d'admissibilité	Le 30 septembre 2024
Date de la réunion d'admissibilité	Le 30 septembre 2024
Dates des épreuves d'admission	Du 4 au 8 novembre 2024 (épreuve de dessin), et du 12 novembre au 16 décembre 2024 (épreuve pratique)
Date de la réunion d'admission	Le 20 décembre 2024

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels. Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

### **III. LE JURY**

#### **A. La composition du jury**

Le jury était composé des personnes suivantes :

##### Présidente :

Madame Emmanuelle FEDERSPIEL, conservatrice en chef du patrimoine, inspectrice des collections, Mobilier national.

##### Membres :

- Madame Agnès MARRAST, cheffe de travaux d'art, cheffe adjointe atelier de restauration, Mobilier national ;
- Madame Sylvie JOLY, technicienne d'art de classe exceptionnelle, tapisserie ameublement, Mobilier national ;
- Madame Laura-ellen OOST, technicienne d'art classe normale, rentrature tapisserie, Mobilier national.

#### **B. La formation du jury et la réunion de cadrage**

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation du concours : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

### **IV. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS EXTERNE**

Le concours s'est bien déroulé dans l'ensemble avec des candidats sérieux et motivés. Le jury s'est réjoui de la participation d'un candidat externe non formé au Mobilier national, qui s'est présenté à toutes les épreuves.

Nous attendions de la part des candidats des connaissances approfondies sur les techniques de la restauration et de la conservation des tapisseries provenant des manufactures françaises du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours, appartenant aux collections textiles de l'établissement public Manufactures nationales- Sèvres et Mobilier national.

Nous attendions également une connaissance générale en histoire des arts décoratifs en tapis et tapisseries du Moyen Âge à nos jours.

Il était également attendu une connaissance du contexte historique et administratif des Manufactures nationales - Sèvres - Mobilier national.

Enfin, les candidats devaient aussi être au fait des événements (tombées de métiers, expositions...) en lien avec leur spécialité.

Nous souhaitons que les candidats préparent bien en amont les écrits sur la technique du métier et les oraux en s'entraînant à respecter les temps impartis pour chaque type d'épreuve.

## **A. LES EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ**

### **1) L'épreuve écrite d'admissibilité**

Le jury attendait des candidats qu'ils mobilisent leurs connaissances techniques en matière de conservation préventive, de restauration et d'entretien des tapisseries.

L'énoncé de l'épreuve contenait deux questions auxquelles il fallait répondre. Certains candidats n'ont répondu qu'à une seule partie et n'ont donc pas eu tous les points qu'ils auraient pu obtenir. Le jury recommande donc aux candidats souhaitant se présenter de bien tenir compte de l'intégralité de l'énoncé de l'épreuve.

Les candidats ont utilisé de manière pertinente leurs connaissances liées au métier.

Nous attirons l'attention des candidats sur le fait que la forme demandée de la « note de synthèse » n'exclut pas une conclusion.

### **2) L'épreuve orale d'histoire de l'art**

Dans l'ensemble, les candidats maîtrisaient leur sujet en histoire de l'art et ont su répondre aux questions des membres du jury. L'échange avec les candidats a été globalement agréable.

On note cependant des lacunes de connaissances sur les caractéristiques des teintures aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Les candidats semblaient également moins à l'aise sur l'art de la tapisserie et du tapis et plus généralement sur les grands courants artistiques du XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles.

Certaines appellations du type « millefleurs » ou « verdure » n'ont malheureusement pas été mobilisées par certains candidats.

Le jury aurait apprécié une meilleure connaissance de la mythologie. Les candidats n'ont pas toujours réussi à utiliser des connaissances de culture générale qui leur auraient permis d'approfondir leurs réponses.

### **3) L'épreuve orale de techniques du métier**

Le jury attendait des candidats qu'ils montrent leurs connaissances techniques en matière de restauration, de conservation des tapisseries et de déontologie du métier.

Les candidats ont globalement bien répondu aux questions sur le métier. Certaines connaissances ont semblé purement théoriques mais dans l'ensemble les candidats connaissaient les principales composantes du métier. Le jury a apprécié la connaissance par les candidats des problématiques liées à la conservation des œuvres tissées.

## **B. LES EPREUVES D'ADMISSION**

### **1) L'épreuve de dessin**

Les épreuves de dessin sont destinées à évaluer les candidats sur leur niveau en matière de dessin, d'analyse et de composition, de reproduction, et d'utilisation des couleurs.

En effet, la pratique du dessin, la compréhension des compositions des œuvres et des couleurs occupe une place importante dans l'exercice des métiers de licier et de restaurateur. Ces métiers impliquent, tout au long de la carrière professionnelle, la réalisation de dessins ainsi que la pratique des couleurs, éléments essentiels à la conception de toute tapisserie ou tapis.

Les épreuves de dessin se déroulent en trois temps :

#### **1/ Dessin d'observation d'une nature morte ou d'un modèle vivant :**

L'objet du dessin d'observation s'est porté sur une nature morte.

Les candidats devaient se consacrer à la transcription en noir et blanc, sur format raisin, d'une proposition d'objets installés devant eux constituant la nature morte.

Dans le suivi de l'évolution d'ouverture sur les collections du Mobilier National, un objet issu des réserves du Mobilier National complété par un élément servant à son utilisation à fait l'objet de la nature

morte, avec l'accord de Madame Emmanuelle Federspiel, présidente du Jury, en charge de leur conservation.

Le choix de l'objet s'est porté sur un magnifique candélabre et son flambeau en bois sculpté peint en blanc. Le candélabre présentait un volume imposant, tout en asymétries subtiles qui s'inscrivaient dans un mouvement composé de spirales multiples :

« L'objet principal présenté est issu des collections de lustrerie du Mobilier National. Il s'agit d'un candélabre à 7 lumières en bronze doré ou argenté. Son bras de lumière central est équipé d'un couvercle en forme de petit bouquet permettant d'être utilisé comme élément décoratif ou s'il est ôté, de laisser place à une bougie. Ce candélabre a été réalisé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle mais s'inspire du style rocaille, style en vogue dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ses formes asymétriques et organiques sont une citation directe d'un célèbre modèle de candélabre, réalisé en 1734 par l'orfèvre Claude Duvivier et conservé au Musée des arts décoratifs à Paris. »

Ces éléments ont été placés de sorte que chaque point de vue puisse bénéficier des mêmes critères à rendre compte : composition générale, cadrage et gestion de l'espace, échelle de valeurs allant du noir au blanc avec des niveaux de gris intermédiaires, formes géométriques et textures, formes et contre-formes, jeux d'ombres et de lumières.

L'épreuve de dessin d'observation s'appuyait sur l'aspect remarquable de l'objet, essentiellement par son volume imposant et par sa structure comprenant des asymétries qui s'inscrivaient dans des éléments traités en spirales et contre-spirales. Les contre-formes créées par ces volumes, ainsi que l'échelle des valeurs spécifiques à ce candélabre accompagné d'une unique chandelle, étaient à prendre en compte.

La finesse de réalisation qui évoquait un décor végétal irrégulier, donc sans motif à répétition régulière, en faisaient également la particularité.

## 2/ Étude de rythme d'après une tapisserie :

La tapisserie choisie pour cet exercice était accrochée dans la salle de dessin, devant les candidats. Il s'agissait d'une tapisserie intitulée *Scènes Picaresques. La sieste des moissonneurs*, oeuvre du licier Auguste Chevalier d'après l'oeuvre de l'artiste catalan Josep Maria Sert réalisée en 1932. Le format de cette tapisserie est de 1,98 m de largeur par 2,49 m de hauteur. L'année de conception est 1950.

Cet exercice est décomposé en deux parties distinctes mais concourant au même but : l'étude de rythme générale de la composition et le traitement des valeurs.

Il était attendu des candidats de savoir appréhender le format de l'oeuvre, de le redéfinir par homothétie et de savoir lire la composition générale d'une oeuvre « traditionnelle ». Cette composition se traduit par des lignes géométriques, qui déterminent l'organisation spatiale de l'oeuvre et en construisent l'équilibre (axes, symétrie, diagonales, cercles, pyramides, horizontales, verticales, obliques, spirale, plans successifs, sens de la lumière, etc). L'oeuvre choisie ne faisait pas état d'un refus des règles classique de composition.

Ensuite, les candidats ont eu à retraduire les valeurs de l'oeuvre en respectant la composition générale définie en partie 1. Ces valeurs s'échelonnent en différents niveaux de gris répartis entre le blanc (maximum de clarté) et le noir (minimum ou absence de clarté).

L'ensemble des travaux a montré une assez bonne lecture du sujet de cette tapisserie de petit format. Le sujet proposait une composition figurative très lisible, une disposition graphique dynamique dans une structure claire. L'observation attentive des candidats leur a permis de se poser les bonnes questions pour l'ensemble, et de chercher les éléments pertinents à signifier. Les travaux ont su allier une analyse cherchant à comprendre au plus près la structure de la composition et ses proportions, ainsi que le rendu des valeurs dans une harmonie générale.

Cet exercice est très spécifique, car il associe des capacités de calcul pour maîtriser l'homothétie dont découleront des proportions justes, des capacités de géométrie et de visualisation d'une structure générale et de sa (dé)composition, et la capacité à rendre compte des valeurs et de leur gradation entre le noir et le blanc, sans tenir compte des couleurs en tant que telles, ni des détails des éléments représentés.

### 3/ Agrandissement aux carreaux et mise en couleur :

Cette épreuve consiste à reproduire une œuvre en couleurs à la peinture acrylique, en utilisant la technique de l'agrandissement aux carreaux, sur une toile de 1m x 1m.

L'œuvre choisie était un recadrage, pour les raisons du format carré attendu, d'un diptyque au format de 274,3 cm de hauteur sur 365,8 cm de largeur.

Il s'agit d'une huile sur toile et papier imprimé intitulée *Still Life #29* (1963) de l'artiste américain Tom Wesselmann (1931-2004).

L'usage de la couleur est une partie essentielle dans les métiers de licier et de restaurateur.

Ici l'attente s'est portée d'abord sur la capacité de reproduction de la composition par la maîtrise de la technique de l'agrandissement aux carreaux.

Ensuite, l'attente s'est portée sur l'approche chromatique ainsi que la décomposition de l'œuvre dans ses nuances, ses contrastes, le rendu des matières et l'harmonie générale pour rendre compte au mieux de l'œuvre proposée par une interprétation juste, sensible, harmonieuse, au plus proche du travail de l'artiste.

La quasi-totalité des candidats a produit des travaux de très bon niveau, montrant une belle homogénéité de groupe qui démontre la possibilité d'un travail d'équipe, en plus de l'autonomie nécessaire dans les métiers de licier et de restaurateur. La partie agrandissement aux carreaux est comprise par l'ensemble des candidats. L'ensemble des travaux a su rendre compte de l'harmonie des nuances chromatiques spécifiques à cette œuvre, avec les appréciations du traitement de la matière. En effet l'observation des textures de cette œuvre a su être au centre de l'attention des candidats, par l'opposition des aplats, des légers dégradés et des textures. Les meilleurs travaux se sont distingués par la capacité à interpréter puis recréer une harmonie chromatique et gestuelle, par la retranscription des différents éléments, la sensibilité du rendu des couleurs dans leurs nuances au plus proche, avec également une grande attention aux détails des formes rondes et courbes et à leur justesse.

Cet exercice demande une pratique de la peinture assidue couplée à celle du dessin, une approche de coloriste indispensable, une compréhension des saturations/nuances/contrastes/harmonies chromatiques, une capacité d'observation puis d'interprétation qui fasse ressortir une harmonie générale en lien avec une œuvre faite par un artiste, ici contemporain, sans oublier l'observation des œuvres dans les musées, galeries et autres institutions afin de mesurer au plus près les intentions plastiques des artistes, au service desquelles les candidats mettront tout leur savoir-faire en pratique.

En conclusion, pour ces trois épreuves pratiques de dessin, on note d'une manière générale un bon niveau des candidats, relativement uniforme. Leurs rendus ont démontré une capacité d'observation du général et des détails, un fort intérêt de la pratique du dessin et de la peinture, une bonne analyse chromatique dans sa reproduction et son harmonie, mais aussi une belle curiosité et ouverture sur les sujets proposés. Ces facultés sauront trouver leur place au service des attentes spécifiques des métiers auxquels les candidats ont postulé par ce concours.

#### **1) L'épreuve pratique d'admission**

L'épreuve technique d'admission est difficile et exigeante. Le jury attend des candidats qu'ils reproduisent un fragment de tapisserie ancienne en portant une attention particulière aux formes, aux couleurs et à la qualité du tissage.

Aucun des candidats n'a pu terminer l'épreuve dans le temps imparti. Toutefois, les résultats ont été suffisants pour que le jury puisse juger des choix de couleurs, de la précision du dessin, de la qualité du tissage et des finitions.

Le jury a apprécié la qualité des tissages, avec très peu de défauts compte tenu de la finesse de la tapisserie (11 fils au centimètre).

Le jury a été attentif aux contrastes et à la façon dont les couleurs choisies par les candidats fonctionnaient ensemble ainsi qu'à la précision des motifs.

Sur le tissage d'un des candidats, les relais n'avaient pas été faits. Le jury recommande aux candidats qui voudraient se présenter au concours de technicien d'art de faire attention à la présentation de leur tissage afin de pouvoir bénéficier de l'intégralité des points liés aux finitions.

## V. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 2

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission liste principale		Inscrit sur liste complémentaire
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis	Nombre d'admis
Femmes	2	2	2	2	2	2	0
Hommes	3	1	1	1	1	0	1
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

Nombre de désistements : 2

Seuil d'admissibilité : 12,6 sur 20.

Amplitude des notes : de 12,6 à 17,6 sur 20.


Seuil d'admission : sur 15,38 sur 20.

Amplitude des notes : de 15,38 à 17,05 sur 20.

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats sur liste principale / nombre total de candidats inscrits x 100) : 40%
- convoqués : (nombre de lauréats sur liste principale / nombre total de candidats convoqués x 100) : 66,67%
- présents : (nombre de lauréats sur liste principale / nombre total de candidats présents x 100) : 66,67%

Madame Emmanuelle FEDERSPIEL



Présidente du jury